

**SYNDICAT
D'ETUDES ET DE REALISATIONS
POUR LE TRAITEMENT
INTERCOMMUNAL DES DECHETS
(S.E.R.T.R.I.D.)**

1.05

**Compte de gestion du Trésorier
Principal Municipal**



Réunion du Comité Syndical

du mercredi 05 juin 2002

RAPPORT

Présenté par M. Emile GEHANT
Président

En application des dispositions prévues par les lois du 2 mars 1982 et 6 février 1992, le Comité Syndical est appelé à délibérer sur le compte de gestion de l'exercice écoulé du Trésorier Principal du S.E.R.T.R.I.D.

Je vous invite à adopter ledit document, étant précisé que les comptes sont strictement identiques à ceux du Compte Administratif dressé par l'ordonnateur pour l'exercice 2001.

* * * * *

Le comité Syndical à l'UNANIMITE :

ADOPTE le compte de gestion, strictement identique au Compte Administratif adopté précédemment.

Ainsi délibéré au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D., ladite délibération ayant été affichée, par extrait, le 12 juin 2002, conformément au C.G.C.T..

Pour extrait conforme,
Le Président du S.E.R.T.R.I.D.

A handwritten signature in black ink, appearing to be "E. Gehant".

Emile GEHANT